



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 15 avril 2026

Nos réf. : AE/26/207

N° dossier : 2026-029

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet du Gard

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Réouverture de la ligne SNCF rive droite du Rhône au trafic voyageur sur les communes du Gard (30) suivantes: Ales ; Les Mages; Rousson ; Saint Ambroix; Saint Julien de cassagnas; Saint Privat des vieux; Salindres

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 14 avril 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **14 avril 2026**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale